

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS331

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 33

I. - Au début de l'alinéa 3, insérer les mots :

« Lorsqu'elles répondent à des critères d'isolement géographique, ».

II. - En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« et répondant à des critères d'isolement géographique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.

La rédaction actuelle du texte laisse apparaître une ambiguïté sur ce à quoi se rapporte les critères d'isolement géographique (les activités, les établissements ou les zones dans lesquelles sont situées ces établissements), ambiguïté que le présent amendement propose de lever.